

N° 18: Indicateurs financiers

Recommandation

- 1 Les indicateurs financiers suivants (1ère priorité) doivent être mis en évidence pour procéder à une évaluation de la situation financière:
 - Taux d'endettement net,
 - Degré d'autofinancement,
 - Part des charges d'intérêts.
- 2 En deuxième priorité ou dans le but d'effectuer une analyse partielle, les indicateurs suivants doivent être mis en évidence:
 - Dette nette par habitant en francs,
 - Taux d'autofinancement,
 - Part du service de la dette,
 - Dette brute par rapport aux revenus,
 - Proportion des investissements.

Notes explicatives

Concernant le point 1

- 3 Le calcul des d'indicateurs et la gestion des budgets sur les différents niveaux sont indissociables. Les données et les indicateurs obtenus par la comptabilité ont pour rôle de fournir les informations nécessaires aux personnes à qui elles s'adressent. Sont au premier plan pour le destinataire de la comptabilité:
 - Opinion publique et responsables politiques: la définition des priorités politiques
 - Contrôle interne: la garantie d'une réalisation efficace des tâches
 - Le bailleur de fonds: l'évaluation des situations à risque de la collectivité publique
 - La statistique financière (Confédération, FkF): les informations économiques d'ordre général, la comparaison avec les collectivités publiques.
- 4 Chaque destinataire a différentes exigences dont découlent les indicateurs servant à effectuer l'évaluation. Il existe également d'autres systèmes d'indicateurs qui ne sont pas détaillés ci-dessous:
 - indicateurs d'économie générale tels que la quote-part d'Etat, la quote-part d'impôt, etc.
 - indicateurs d'évaluation de la solvabilité ou de la liquidité d'une collectivité publique (notations),
 - indicateurs de gestion d'entreprise (par ex. nombre d'élèves par classe, coût d'entretien des routes par mètre carré).

- 5 Le rôle de l'opinion publique et des responsables politiques est de définir les priorités politiques. L'appréciation de la situation financière du budget public s'effectue sur l'attribution des fonds financiers aux différentes tâches. Il est par conséquent primordial d'effectuer une classification conforme des dépenses par nature, fonction et/ou groupe de prestations (consulter également la recommandation n° 03 relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle). Les exigences spécifiques suivantes découlent des missions de l'opinion publique et des responsables politiques:
- 6 Gestion des budgets individuels: la gestion du budget a lieu au niveau de la collectivité. La gestion des prestations du bénéficiaire des prestations doit en revanche avoir lieu au niveau des différentes entités (non consolidées). Les indicateurs de la politique budgétaire doivent être disponibles pour le budget et pour la présentation des comptes. Dans la mesure où certains indicateurs financiers se rapportent à des chiffres du bilan, un bilan prévisionnel doit être établi pour chacun d'entre eux.
- 7 Equilibre à moyen terme du résultat cumulé du compte de résultats: le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultats est en fin de compte l'élément déterminant en terme de politique budgétaire. Au terme d'un cycle conjoncturel, le capital propre doit présenter à la fin de la période le même solde qu'au début de la période. Exiger un équilibre annuel du compte de résultats impliquerait une interprétation des résultats à court terme, ce qui ne serait pas approprié d'un point de vue économique. C'est ici le solde global du compte de résultats qui se trouve au premier plan, les soldes partiels dans la présentation échelonnée du résultat ne servant qu'à l'analyse détaillée.
- 8 Financement des investissements: outre l'équilibre du compte de fonctionnement, le MCH1 met le financement des investissements au premier plan. Un degré d'autofinancement d'environ 60% a été jugé comme suffisant. A l'époque, ces 60% pouvaient sembler raisonnables à une période durant laquelle une inflation relativement haute permettait de dévaluer l'endettement de l'Etat. Or, ces chiffres devraient être aujourd'hui revus à la hausse suite aux critiques croissantes concernant l'endettement de l'Etat. Du point de vue économique, ces objectifs doivent être définis en fonction de la conjoncture du moment. Il est à ce sujet généralement reconnu qu'une gestion reposant sur une politique conjoncturelle est pratiquement impossible (temps d'adaptation, désaccord concernant les diminutions des dépenses). Il est possible, en revanche, à travers une gestion consciente de l'excédent de revenus ou des amortissements supplémentaires, de procéder au financement des investissements en suivant une politique conjoncturelle. Le principe consiste à maintenir un niveau élevé d'amortissements supplémentaires en période d'essor économique et d'y renoncer en période de crise économique. Cela permet de maintenir le coefficient annuel d'impôt à un niveau stable. Il devient parfois difficile pour les petites collectivités, pour lesquelles un projet d'investissement pèse très lourd sur le budget, de respecter les objectifs.

- 9 Comparabilité des collectivités: du point de vue économique, la comparaison avec les autres collectivités joue un rôle moindre dans la politique budgétaire. La construction d'un hôpital, d'une école ou d'une route ne dépend pas de comparaisons avec d'autres collectivités mais du coût et de l'utilisation de l'investissement pour les habitants. Au niveau des cantons ou des communes, des comparaisons sont établies par ex. au sujet de l'endettement, de l'autofinancement, du service de la dette et des charges fiscales. Il en résulte des indicateurs déterminants. Des comparaisons réalisées entre différents domaines du budget peuvent également apporter des informations supplémentaires. Ces informations nécessitent cependant toujours une explication en raison du contexte différent. Il est par conséquent préférable de tenir compte de telles comparaisons dans le cadre de la gestion interne.
- 10 *Gestion interne*: plusieurs outils sont à la disposition des collectivités pour effectuer la gestion interne, ce en fonction des tâches qui leur incombent et de leur taille:
- Le compte de résultats (par nature/fonction) et les indicateurs de prestations,
 - Les budgets globaux et les indicateurs de prestations,
 - La comptabilité analytique.
- La question d'un financement de chaque groupe de tâches qui soit conforme au principe de causalité peut également être incluse sous l'aspect de la gestion interne. La comptabilité doit fournir à cet effet les informations de base nécessaires. Les coûts et les revenus doivent pour cela pouvoir être calculés au niveau le plus bas possible, soit au niveau des prestations ou des produits individuels (par ex. coût d'un élève lorsqu'il entre en école primaire, coût de l'entretien des routes au m², etc.). En fonction des différentes tâches, c'est ensuite à la collectivité qu'il revient de définir le degré de détail qui doit être utilisé pour établir ces calculs. Les indicateurs ne peuvent pas être déduits ou prescrits dans le cadre du MCH2. La garantie de la capacité de paiement peut, dans le cadre du contrôle interne, être considérée comme une tâche spécifique. Pour ce faire, le tableau des flux de trésorerie est mis à disposition.
- 11 *Le bailleur de fonds*: du point de vue du bailleur de fonds, la garantie du service de la dette et de la solvabilité est capitale: la dette nette par personne ou par rapport aux revenus fiscaux, la part du service de la dette et le développement des fonds monétaires constituent pour cette raison les indices centraux. Suite à la décision de renoncer à un retraitement du patrimoine administratif, il a été précisé que les indicateurs qui reposent sur les capitaux propres ne peuvent pas occuper le premier plan. Cette précision est d'autant plus pertinente que le capital propre est lié en grande partie au patrimoine administratif et qu'il n'est pas à disposition en tant que garantie.
- 12 *Statistique financière*: tous les indicateurs mentionnés jusqu'à présent servent à la statistique financière. Le solde du compte de résultats, qui est saisi plus étroitement dans la statistique financière, le solde de financement du compte des investissements et la situation de l'endet-

tement se trouvent tous au premier plan avec des données statistiques supplémentaires permettant de procéder à une classification par nature et par fonction.

13 Les définitions suivantes des différents types d'endettement sont importantes dans l'optique de l'évaluation de la situation financière:

- *Les dettes brutes:* Les «dettes brutes» sont définies dans le Tableau 31. Cet indicateur est important avant tout pour la statistique financière de la Confédération. Ne sont pas contenus dans la définition de la statistique financière les passifs de régularisation (204), les provisions (205/208), les engagements envers des financements spéciaux et envers des fonds enregistrés sous Capitaux de tiers (209) et en particulier les instruments financiers dérivés (2016). Il faut également remarquer que pour la définition de la situation d'endettement de l'Etat selon les critères de l'UE (Maastricht), les engagements doivent être évalués à leur valeur nominale et la régularisation (sectorisation ou consolidation) du budget public doit satisfaire aux critères de la statistique financière et économique. La statistique financière édictera des prescriptions correspondantes.
- *Dette nette 1:* la «dette nette 1» est un indicateur de l'analyse du bilan. Elle est définie dans le Tableau 33. Elle peut être calculée de deux manières différentes: soit comme les capitaux de tiers (20) moins le patrimoine financier (10) (version 1), soit comme le patrimoine administratif (14) moins le capital propre (29) (version 2). Grâce à l'attribution des financements spéciaux au capital propre ou aux capitaux de tiers, la confusion qui dominait jusqu'à présent est levée et les deux définitions sont mathématiquement identiques. La clarté et le contenu ne sont cependant pas identiques. La version 1 est plus évidente puisqu'elle part de la notion élémentaire des dettes, à savoir les capitaux de tiers
- *Dette nette 2:* la dette nette 2 est définie comme étant le patrimoine administratif (14) moins les prêts et participations ou le capital social (144 et 145) moins le capital propre (29). Comme les prêts et participations ou le capital social ne sont pas amortis, mais sont uniquement réévalués dans le meilleur des cas et dégagent en général un revenu, ils sont mis entre parenthèses. Considérant les risques, l'indicateur Dette nette 1 doit être privilégié.

14 Les trois indicateurs de première priorité sont les indicateurs contenant la plus forte valeur informative, qui sont plus significatifs pour la plupart des intéressés.

Concernant le point 2

15 Les indicateurs financiers de deuxième priorité sont également importants. Aujourd'hui, ils sont surtout utilisés à l'échelle des communes. Il serait souhaitable que l'ensemble des huit indicateurs financiers regroupés ici (et dans la loi modèle) pour les cantons et les communes soient calculés de façon exhaustive, évalués de manière centralisée et publiés.

16 Les informations sur le calcul des huit indicateurs mentionnés sont présentées dans les tableaux suivants. Les descriptions verbales figurent dans la loi modèle. Les tableaux présen-

tent également d'autres indicateurs qui pourraient s'avérer utiles pour certaines analyses détaillées mais qui ne doivent pas être calculés de façon systématique. Une certaine restriction concernant la publication d'indices devrait favoriser la clarté et la transparence des finances publiques.

Exemples et graphiques

| Tableau 30 Résumé des questions concernant les indicateurs | | |
|--|--|--|
| Destinataire | Questions | Outils Indicateurs principaux |
| Opinion publique et responsables politiques | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels fonds sont utilisés dans quels buts? ➤ Les charges peuvent-elles être couvertes? ➤ Les investissements peuvent-ils être financés? ➤ Quel est le niveau de la capacité financière et de la marge de manoeuvre financière des communes? ➤ Quelle est la proportion des investissements réalisés par la collectivité? ➤ Comment évolue la dette nette? ➤ Quelle part des fonds est affectée aux charges d'intérêts? ➤ Quelle part des fonds est affectée au service de la dette dans son ensemble? | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détails du compte de résultats ➤ Classification fonctionnelle ➤ Enveloppe budgétaire ➤ Solde du compte de résultats <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de résultat opérationnel - Niveau de résultat total ➤ Degré d'autofinancement ➤ Taux d'autofinancement ➤ Taux d'investissement ➤ dette nette: absolue <ul style="list-style-type: none"> - par personne - par rapport aux revenus ➤ Part des charges d'intérêts ➤ Part du service de la dette |
| Gestion interne | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels fonds sont utilisés dans quels buts? ➤ Les prestations sont-elles fournies de manière économique? ➤ La solvabilité est-elle garantie? ➤ Quelle est la rentabilité du patrimoine financier? | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détails du compte de résultats Classification fonctionnelle ➤ Comptabilité analytique ➤ Cash flow ➤ Rapport entre les investissements et le cash flow ➤ Rendements bruts et autres indicateurs |
| Bailleur de fonds | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dettes sont-elles couvertes par le patrimoine financier? | <ul style="list-style-type: none"> ➤ la dette nette: absolue <ul style="list-style-type: none"> - par personne |

| | | |
|------------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les investissements peuvent-ils être financés? ➤ Quel est le niveau de la capacité financière et de la marge budgétaire des communes? ➤ Quelle est la proportion des investissements réalisés par la collectivité par rapport aux charges courantes? ➤ La solvabilité est-elle garantie? ➤ Quelle part des fonds est affectée au service de la dette? | <p>- par rapport aux revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Degré d'autofinancement ➤ Taux d'autofinancement ➤ Taux d'investissement ➤ Revenus financiers/charges financières ➤ Part des charges d'intérêts ➤ Cash flow ➤ Rapport d'investissement en Cash flow ➤ Part des charges d'investissement |
| Statistique financière | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus et charges dans une classification économique (classification par nature) ➤ Revenus et charges par fonction ➤ Bilan (en tant que point de départ et d'arrivée du compte de résultats) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte de résultats ➤ Compte des investissements ➤ Tableau des flux de trésorerie ➤ Classification fonctionnelle ➤ Dette |

Tableau 31 Définition «Dettes brutes»

| Dettes brutes | |
|----------------------|---|
| Définition: | 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme (sans 2016 Instruments financiers dérivés) + 206 Engagements financiers à long terme- 2068 Subventions d'investissement <u>inscrites au passif</u> = Dettes brutes |
| Remarques: | Cette définition de la dette correspond à celle de la statistique financière. L'évaluation des engagements se fait à la valeur nominale. Afin de garantir la comparabilité, les subventions d'investissement doivent être déduites des engagements financiers à long terme dans la comptabilité propre lorsque l'option 2 (comptabilisation brute) est retenue pour comptabiliser les subventions d'investissement. |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | Aucune (utile uniquement comme indice relatif) |

| | |
|---------------|---|
| Destinataire: | Statistique financière |
| Portée: | De par sa précision, cet indice est important pour de nombreuses réflexions, en particulier pour la statistique financière. En revanche, il n'est pas adapté à la gestion financière d'une collectivité, car de gros actifs dégagant des revenus peuvent être juxtaposés aux dettes. |

Tableau 32 Définition « Dette brute par rapport aux revenus »

| Proportion d'endettement brut | |
|-------------------------------|--|
| Définition: | $\frac{\text{Dettes brutes (200 + (201-2016) + (206-2068))}{\text{Revenu courant}} \times 100$ (Pour la définition des dettes brutes, cf. Tableau 31) Revenu courant = 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Compensations + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transfert |
| Remarques: | Le revenu courant est le revenu d'exploitation sans les contributions redistribuées, les revenus financiers, les prélèvements sur les fonds et sur les financements spéciaux, les revenus extraordinaires ni les imputations internes. Les dettes brutes sont représentées en pourcentage du revenu d'exploitation, ce qui permet de faire apparaître la situation d'endettement. |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | < 50% très bon 50%-100% bon 100%-150% moyen 150% -200% mauvais > 200% critique |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, bailleurs de fonds |
| Portée: | Indice permettant d'évaluer la situation d'endettement ou de déterminer si l'endettement est proportionnel aux revenus obtenus. |

Tableau 33 Définition « Dette nette 1 »

| Dette nette 1 | | | | | | | | | | |
|-----------------|---|----------------|------------|---------------|---|----|----------------|-----------------|--|--|
| Définition: | 20 Capitaux de tiers - 10 Patrimoine financier = Dette nette 1 | | | | | | | | | |
| Remarques: | Ce calcul est identique à la formule <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center;">14</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">Patrimoine</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">administratif</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">Capital propre</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">= Dette nette 1</td> </tr> </table> <p>Dans cette définition, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. En outre, les engagements sur financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) ou avoirs (report de perte dans les financements spéciaux) sont également contenus dans les capitaux de tiers ou dans le patrimoine financier.</p> | 14 | Patrimoine | administratif | - | 29 | Capital propre | = Dette nette 1 | | |
| 14 | Patrimoine | administratif | | | | | | | | |
| - | 29 | Capital propre | | | | | | | | |
| = Dette nette 1 | | | | | | | | | | |
| Entités: | Francs | | | | | | | | | |

| | |
|----------------------|---|
| Valeurs indicatives: | aucune (utile uniquement comme indice relatif) |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, statistique financière, bailleurs de fonds |
| Portée: | Indice «classique» d'évaluation de l'endettement ou du patrimoine d'une collectivité. Présente entre autre la volatilité avec laquelle une collectivité est susceptible de réagir aux fluctuations des taux d'intérêts. |

Tableau 34 Définition « Dette nette 2 »

| Dette nette 2 | |
|----------------------|---|
| Définition: | <p>14 Patrimoine administratif – 144 Prêts – 145 Participations/capital social – <u>29 Capital propre</u> = Dette nette 2</p> <p>Cette définition est valable à condition que les groupes 144 et 145 ne soient, en principe, pas amortis mais fassent tout au plus l'objet de réévaluations.</p> |
| Remarques: | <p>Ce calcul est identique à la formule</p> <p>20 Capitaux de tiers – 10 Patrimoine financier – 144 Prêts – <u>145 Participations/capital social</u> = Dette nette 2</p> <p>Considérant les risques, il convient de relever que la «dette nette 2» est une définition «souple» des dettes: en effet, les emprunts et participations ne doivent pas être amortis, mais ceux-ci représentent un certain risque pour les collectivités.</p> <p>En outre, les engagements envers des financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) ou avoirs (report de perte dans les financements spéciaux) sont également compris dans les capitaux de tiers ou dans le patrimoine financier.</p> |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | aucune (utile uniquement comme indice relatif) |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/bailleur de fonds (en complément de l'indicateur «dette nette 1») |
| Portée: | Indice permettant d'évaluer l'endettement ou le patrimoine d'une collectivité, sachant que le niveau de l'endettement lié aux emprunts et participations/capital social diminue. Indications moins rigoureuses sur la situation d'endettement de la collectivité qu'avec l'indice «dette nette 1». |

Tableau 35 Définition « Dette nette 1 ou 2 en francs et par habitant »

| Dette nette 1 ou 2 en francs et par habitant | | | | | | | | | | | |
|--|---|----------|----------------|----------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|--------------|----------------------------|
| Définition: | <p>1 <u>20 capitaux de tiers – 10 patrimoine financier</u> Habitants du canton</p> <p>Ou</p> <p>2 Patrimoine administratif (14) – Emprunts et participations/capital social (parties 144/145) - Capital propre (29) Habitants du canton</p> | | | | | | | | | | |
| Entités: | Francs par habitant | | | | | | | | | | |
| Valeurs indicatives: ²⁸ | <table border="0"> <tr> <td>< 0 CHF:</td> <td>patrimoine net</td> </tr> <tr> <td>0 – 1'000 CHF:</td> <td>endettement faible</td> </tr> <tr> <td>1'001 - 2'500 CHF:</td> <td>endettement moyen</td> </tr> <tr> <td>2'501 –5'000 CHF:</td> <td>endettement important</td> </tr> <tr> <td>> 5'000 CHF:</td> <td>endettement très important</td> </tr> </table> | < 0 CHF: | patrimoine net | 0 – 1'000 CHF: | endettement faible | 1'001 - 2'500 CHF: | endettement moyen | 2'501 –5'000 CHF: | endettement important | > 5'000 CHF: | endettement très important |
| < 0 CHF: | patrimoine net | | | | | | | | | | |
| 0 – 1'000 CHF: | endettement faible | | | | | | | | | | |
| 1'001 - 2'500 CHF: | endettement moyen | | | | | | | | | | |
| 2'501 –5'000 CHF: | endettement important | | | | | | | | | | |
| > 5'000 CHF: | endettement très important | | | | | | | | | | |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/statistique financière/bailleur de fonds | | | | | | | | | | |
| Valeur informative: | Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée car cela dépend plutôt de la capacité financière des habitants et non de leur nombre. | | | | | | | | | | |

Tableau 36 Définition « Taux d'endettement net »

| Taux d'endettement net | | | | | | | |
|------------------------|--|--------|-----|-----------|-----------|--------|---------|
| Définition: | <p><u>20 capitaux de tiers (-2068) – 10 patrimoine financier</u> 40 Revenus fiscaux</p> | | | | | | |
| Remarques: | Seuls les impôts directs des personnes physiques (400) et les impôts directs des personnes morales (401) seraient également envisageables comme indices de référence. | | | | | | |
| Entités: | Pour cent | | | | | | |
| Valeurs indicatives: | <table border="0"> <tr> <td>< 100%</td> <td>bon</td> </tr> <tr> <td>100%-150%</td> <td>suffisant</td> </tr> <tr> <td>> 150%</td> <td>mauvais</td> </tr> </table> | < 100% | bon | 100%-150% | suffisant | > 150% | mauvais |
| < 100% | bon | | | | | | |
| 100%-150% | suffisant | | | | | | |
| > 150% | mauvais | | | | | | |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/ statistique financière/bailleur de fonds | | | | | | |
| Portée: | Quelle part des revenus fiscaux ou combien de tranches annuelles seraient nécessaires pour amortir la dette nette. | | | | | | |

²⁸ Ces valeurs indicatives s'appliquent à la dette nette 1 par habitant. Elles s'appliquent aux cantons comme aux collectivités, mais uniquement si les dépenses sont réparties entre canton et collectivités dans un rapport d'environ 50 % / 50 %. Si la répartition des dépenses entre canton et communes est différente, les indices se décalent en conséquence.

Tableau 37 Définition «Capital propre»

| Capital propre | |
|-----------------------|--|
| Définition: | 29 Capital propre |
| Remarques: | <p>A la différence de l'économie privée, l'accroissement du capital propre ne constitue pas dans le secteur public un objectif en soi. En revanche, une modification du capital propre peut fournir des informations importantes et avoir diverses causes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collectivité se comporte correctement en matière de politique conjoncturelle et utilise le «capital propre» comme réserve d'égalisation fiscale, cela signifie qu'elle renonce lors d'une crise à des augmentations fiscales et accepte une diminution du capital propre. • Il existe des couvertures et des découverts dans des financements spéciaux et des domaines de l'enveloppe budgétaire. |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | Aucune (utile uniquement comme indice relatif) |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/statistique financière/bailleur de fonds |
| Portée: | Même si le capital propre ne peut être calculé selon les critères des normes IPSAS, il autorise cependant quelques conclusions. Par exemple, la capacité de risque de la collectivité est renforcée par un capital propre plus élevé. |

Tableau 38 Définition «Degré de couverture du capital propre»

| Degré de couverture du capital propre | |
|--|---|
| Définition | $\frac{299 \text{ Excédent du bilan/découvert du bilan} \times 100}{\text{Charges courantes}}$ <p>Charges courantes = 3 Charges – 37 Subventions à redistribuer – 38 Charges extraordinaires – 39 Imputations internes</p> |
| Remarques: | La disponibilité limitée des différentes composantes du capital propre indique qu'il faut se baser pour cet indicateur sur le bénéfice reporté du bilan ou la perte reportée du bilan «le plus probablement disponible». |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | <p>Il faut s'efforcer de créer suffisamment de réserves disponibles pour pouvoir compenser les déficits d'une dépression conjoncturelle.</p> <p>Près de 12% des charges courantes devraient être disponibles pour l'excédent du bilan pour pouvoir supporter une traversée du désert.</p> <p>Il pourrait par exemple être défini dans les directives financières qu'aucune baisse du coefficient annuel linéaire ne peut intervenir avant d'atteindre cet objectif.</p> |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/ statistique financière/bailleur de fonds |
| Portée: | Quelles sont les réserves disponibles permettant de couvrir des déficits éventuels? |

Tableau 39 Définition «Autofinancement»

| Autofinancement | |
|----------------------|--|
| Définition: | <p>Solde du compte de résultats + 33 Amortissements PA + 366 Amortissements des subventions d'investissements – 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif – 4490 Réévaluations PA + 383 Amortissements supplémentaires + 351 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrées sous Capital propre – 451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, enregistrés dans le capital propre +389 Attributions au capital propre – 489 Prélèvements sur le capital propre = Autofinancement</p> <p>Les réévaluations sur emprunts et participations du patrimoine administratif (364 + 365) ne font pas partie de l'autofinancement, si les groupes par nature 54 et 55 ou 64 et 65 du compte des investissements ne sont pas comptés parmi l'investissement net. La constitution ou la dissolution de provisions n'est également pas prise en compte, car celles-ci représentent sans doute une sortie de fonds à l'avenir, qui provient directement du poste du bilan et, n'est donc pas inclus dans la sortie de fonds du compte de résultats.</p> |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | Aucune (utile uniquement comme grandeur relative) |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques / bailleur de fonds |
| Déclaration: | Cet indicateur indique quels investissements (montant financier) la collectivité publique peut financer par ses propres moyens. |

Tableau 40 Définition «Taux d'autofinancement»

| Taux d'autofinancement | |
|------------------------|---|
| Définition: | $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu courant}}$ <p>Revenu courant = 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Compensations + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transfert</p> |
| Remarques: | - |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | > 20% bon 10%-20% moyen < 10% mauvais |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/bailleur de fonds |
| Portée: | Cet indice donne quelle proportion de son revenu la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. |

Tableau 41 Définition «Degré d'autofinancement»

| Degré d'autofinancement | |
|-------------------------|--|
| Définition: | $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$ |
| Remarques: | Plus la collectivité est petite, plus des fluctuations plus grandes doivent être acceptées pour cet indicateur. |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se chiffrer en moyenne aux alentours de 100%, sachant que l'état de l'endettement actuel joue également un rôle. Selon la situation conjoncturelle, le degré d'autofinancement doit pour cela s'élever à: Conjoncture très favorable: plus de 100% Cas normal: 80 -100% Période de ralentissement: 50 – 80% |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques/bailleur de fonds |
| Portée: | Cet indicateur indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. |

Tableau 42 Définition «Part du service de la dette»

| Part du service de la dette | |
|-----------------------------|---|
| Définition: | $\frac{(\text{Charges nette d'intérêts nettes (340-440)} + \text{amortissements ordinaires (330+332)})}{\text{Revenus courants}}$ Revenu courant = 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Compensations + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transfert |
| Remarques: | - |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | jusqu'à 5% = charges faibles, 5 à 15% = charges acceptables, plus de 15% = charges fortes. |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, statistique financière, bailleur de fonds |
| Portée: | Indique l'incidence des coûts financiers sur le budget. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette (y compris les amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge budgétaire plus restreinte. |

Tableau 43 Définition «Solde des revenus financiers»

| Solde des revenus financiers | |
|------------------------------|--|
| Définition: | $44 \text{ Revenus financiers} \\ - 34 \text{ Charges financières} \\ = \text{Solde des revenus financiers}$ |
| Remarques: | <p>Le solde des revenus financiers se rapproche beaucoup du revenu du patrimoine net. Celui-ci est calculé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérêts actifs et autres revenus des biens + revenu des biens-fonds (PF + PA) + revenu des emprunts et des participations (PF + PA) + <u>bénéfices comptables sur patrimoine financier</u> = revenus du patrimoine brut - Intérêts passifs - <u>Charges d'entretien des biens-fonds du patrimoine financier</u> = revenu du patrimoine net <p>Remarque: il ne s'agit pas d'un indicateur du patrimoine financier.</p> |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | bonnes, lorsque positives |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, bailleur de fonds |
| Portée: | Une valeur positive signifie que le patrimoine financier et autres éléments du patrimoine génèrent des revenus supérieurs aux coûts financiers du PA et du PF. Pour une valeur positive, ces éléments du patrimoine déchargent ainsi le contribuable, pour une valeur négative, le patrimoine financier et autres éléments du patrimoine sont imputés à celui-ci. |

Tableau 44 Définition «Rendements bruts du patrimoine financier»

| Rendements bruts du patrimoine financier | |
|--|--|
| Définition: | $440 \text{ Revenus des intérêts} + 441 \text{ Gains réalisés PF} + 442 \text{ Revenus de participation PF} \\ + 443 \text{ Produits des immeubles PF} + 444 \text{ Réévaluations} - \text{Immobilisations PF}) \times 100 \\ 10 \text{ Patrimoine financier}$ |
| Remarques: | Le calcul des rendements net à ce niveau n'est pas possible car les intérêts passifs du patrimoine financier ne peuvent figurer séparément. |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | Doit être indiquée dans le domaine positif, dépendant du niveau d'intérêt |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, bailleur de fonds |
| Portée: | sert d'indicateur pour l'exploitation du patrimoine financier. |

Tableau 45 Définition «Part des charges d'intérêts»

| Part des charges d'intérêts | |
|-----------------------------|--|
| Définition: | $\frac{340 \text{ Charges d'intérêt} - 440 \text{ Revenu des intérêts}}{\text{Revenus courants}} \times 100$ <p>Revenus courants = 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Compensations + 43 Revenus divers + 46 Revenus de transfert</p> |
| Remarques: | - |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | 0 - 4 % = bon 4 - 9 % = suffisant 10 % et plus = mauvais |
| Destinataire: | Opinion publique et responsables politiques, bailleur de fonds |
| Portée: | Cet indice fait apparaître quelle part des «revenus disponibles» est affectée aux charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. |

Tableau 46 Définition «cash flow»

| Cash flow | |
|----------------------|---|
| Définition: | Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (y compris les modifications du patrimoine financier) + Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif + Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement = cash flow |
| Remarques: | Si une collectivité a une liquidité suffisante, seules des modifications très faibles seront encore détectables au cours des années suivantes, ceci signifie que la valeur informative de la somme des trois domaines est généralement très faible. |
| Entités: | Francs |
| Valeurs indicatives: | Aucune (utile uniquement comme indice relatif) |
| Destinataire: | Gestion interne/Bailleur de fonds |
| Portée: | L'ensemble du Cash flow indique si le fonds monétaire a augmenté ou diminué. |

Tableau 47 Définition «Proportion des investissements»

| Proportion des investissements | |
|--------------------------------|---|
| Définition: | $\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Charges totales consolidées}}$ <p>investissements bruts:</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements <p>Charges totales consolidées:</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 Charges - 33 Amortissements patrimoine administratif - 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 37 Subventions à redistribuer - 38 Charges extraordinaires - 39 Imputations internes + Investissements bruts |
| Remarques: | - |
| Entités: | Pour cent |
| Valeurs indicatives: | <p>en dessous de 10% = activité d'investissement faible</p> <p>10 à 20% = activité d'investissement moyenne,</p> <p>20 à 30% = activité d'investissement forte,</p> <p>au dessus de 40% = activité d'investissement très forte</p> |
| Destinataire: | Organes de direction financiers, Parlement, public |
| Portée: | Révèle l'activité dans le domaine des investissements |